

## A LA RECHERCHE DES REGISTRES PERDUS DES CONSISTOIRES BEARNAIS XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.

*Philippe CHAREYRE*

L'une des originalités des églises réformées calvinistes est d'avoir confié, dans le cadre du système presbytéro-synodal, la direction des églises locales à un groupe de personnes désignées par la communauté des fidèles, réunies dans une assemblée désignée sous le nom de consistoire. Ces consistaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ancêtres des conseils presbytéraux actuels, présidés par un pasteur, sont composés d'anciens et de diacres, chargés de l'administration de la paroisse, de la distribution de l'aide charitable, de l'organisation du culte et de la surveillance (ils portent parfois également le nom de surveillants) de l'église, c'est-à-dire de l'application des prescriptions religieuses et morales de la Discipline ecclésiastique et de leur respect par l'ensemble des membres de la communauté.

Œuvrant à l'édification du nouvel homme, le consistoire contribue ainsi à construire une identité confessionnelle originale par le rejet des pratiques catholiques ou superstitieuses, les deux étant d'ailleurs assimilées, la moralisation de la société (respect du mariage, condamnation des danses et du jeu), ce qui a contribué à sa réputation de puritanisme ; enfin, il joue un rôle actif, bien que moins connu, dans la pacification de la société (condamnation de toute violence, des injures au duel, arbitrage des conflits entre particuliers). Le pouvoir du consistoire ne repose pas sur des peines corporelles ou financières comme celui de l'Inquisition, mais procède d'une autorité collégiale jouant sur la conscience et le sens de l'honneur, capable de procéder par censure ou excommunication temporaire contre les contrevenants.

Les consistaires ont conservé la trace de leur action, comme le font alors toutes les assemblées représentatives délibérantes ou les cours de justice. Il s'agit de conserver la mémoire des décisions matérielles, mais également des procédures inquisitoriales et des condamnations qui s'ensuivent pour en permettre une application effective et suivie. Ces registres, appelés registres des consistaires, bien distincts des livres des baptêmes, mariages et sépultures tenus par les pasteurs, sont rédigés par un secrétaire ou greffier qui est choisi parmi les anciens. La Discipline ecclésiastique du pays de Béarn<sup>1</sup> ne mentionne pas ces registres, mais la pratique semble néanmoins en être largement répandue comme le laissent penser de multiples mentions de leur existence. Les synodes de Béarn ne réglementent pas leur tenue, tant la chose paraît évidente, mais leurs procès-verbaux les signalent occasionnellement.

Ces documents uniques qui renferment les tribulations des moindres communautés sont pour l'historien et l'anthropologue une source d'une qualité exceptionnelle sur les modalités et le rythme du processus de confessionnalisation. Ils permettent en effet d'appréhender non seulement l'histoire institutionnelle d'une église, mais bien souvent, au travers des interdits et des censures, d'avoir une image de l'état d'une pratique de fidèles en rupture avec Rome.

Les registres béarnais présentent au regard des registres français une originalité qui en rend l'étude d'autant plus passionnante : ils sont en effet les témoins

---

<sup>1</sup> Ch.-L. Frossard, *La Discipline ecclésiastique du pays de Béarn*, Grassart, Paris, 1877.

d'une installation de la Réforme par l'État, dans la continuité des structures pré-existantes. Ils ne constituent donc pas l'organe d'une communauté de militants, mais d'églises destinées à emmener l'ensemble de la population vers une religion plus épurée. Il n'y a donc pas de rupture brutale, d'antagonismes violents dans cette principauté touchée par un seul conflit religieux. Ces registres béarnais permettent donc de mesurer un processus d'identification religieuse obéissant à d'autres règles que celles qui régissent les églises de France, vraisemblablement plus drastiques. Ils pourraient être mis en comparaison avec les registres suisses, notamment ceux de Genève dont la publication a été entreprise depuis de nombreuses années par le professeur Robert Kingdon et son équipe de l'Université de Madison-Wisconsin<sup>1</sup>, mais avec une génération de décalage.

Les registres béarnais auraient donc permis d'apporter un éclairage tout à fait original sur l'histoire religieuse de la première partie de notre période, des années 1560 à 1620, temps de la souveraineté, s'ils n'avaient tous disparus, aussi bien pour les principales villes que pour le moindre village.

Le travail de recension de l'ensemble des registres consistoriaux français qu'est sur le point d'achever le professeur Raymond Mentzer de l'Université de l'Iowa, a conduit à s'interroger sur les registres béarnais et leur particularité. Il convient dans un premier temps de reconnaître l'existence de ces registres dont on peut trouver mention au travers de citations, de témoignages, et parfois même avec plus de chance, d'extraits contemporains ou ultérieurs, et même quelques volumes qui ont traversé ce naufrage généralisé.

Ces registres qui auraient pu apporter un témoignage original sur la période de la souveraineté ont presque tous disparu et l'essentiel de la documentation concerne le XVII<sup>e</sup> siècle. Les quelques livres conservés

donnent une image d'églises déjà en place, alors que le catholicisme est devenu majoritaire en Béarn et que les mesures restrictives sont en marche.

Comment expliquer ce désastre archivistique sinon par l'acharnement des autorités civiles et catholiques à détruire les signes emblématiques de l'existence officielle et ancienne des églises réformées comme autant de trophées. Cet acharnement n'est pas sans rappeler celui avec lequel, en moins d'une année, la quasi totalité des temples anciens furent détruits. Les registres qui n'ont pas fait l'objet de ces mesures de vandalisme ont pu être versés dans les archives hospitalières, les biens des consistoires ayant été dévolus aux hôpitaux, ou municipales lorsque les villes assuraient la gestion des établissements charitables. Ceci est particulièrement valable pour les derniers registres qui conservaient la mémoire de l'administration récente de ces biens. Le mauvais état général de conservation des archives publiques en Béarn laisse mal augurer de l'attention qui a pu leur être accordée dès qu'ils eurent perdu tout intérêt matériel direct. Enfin, l'ignorance est sans doute la cause la plus évidente et vraisemblablement la plus massive de la destruction des archives anciennes. L'exemple du seul registre palois rescapé en constitue sans doute l'exemple le plus significatif. Il fut découvert dans les années 1850 par le pasteur Victor Gabriac au cours d'une tournée dans un village près de Sauveterre-de-Béarn, « rongé par l'humidité » et « tombant en poussière ». Mais le pasteur fut bien plus horrifié de constater que les soixante-dix premières pages, ainsi que quelques autres de la fin et du milieu, venaient de disparaître pour chauffer le four de la maison !<sup>2</sup>

Tout espoir de retrouver de nouveaux registres est-il donc vain ?

Plusieurs exemples en France montrent que quelques registres et parfois même des collections quasi-complètes ont pu échapper à la destruction, soit en étant soigneusement dissimulés, soit en étant scrupuleusement conservés entre les mains de particuliers dont

---

<sup>1</sup> Robert M. Kingdon (dir.), *Registres du consistoire de Genève au temps de Calvin*, tome I (1542-1544), Droz, 1996, XLII-446 p., & tome II (1545-1546), Droz, 2001, XXX-418 p.

---

<sup>2</sup> Témoignage rapporté par Alfred Cadier, A.D.P.A./C.E.P.B., 1Mi73-63.

les familles avaient pu jouer un rôle notable dans l'église. Ces registres sont généralement « ressortis » après la fin des persécutions comme celui d'Osse-en-Aspe qui est réutilisé par le pasteur Defferre au moment du redressement des églises dans les années 1750-1760, puis après l'édit de tolérance de 1787. La plupart ont été retrouvés dans les débuts de l'église concordataire qui voyait en eux une main que leur tendait le passé, une source de légitimité dans une France qui n'était plus toute catholique. Les pasteurs historiens participant du mouvement historicisant qui porta la création du *Bulletin de l'Histoire de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* en 1852, puis la fondation du musée du Désert, contribuèrent à faire ressortir ceux dont l'existence avait été méconnue. Dans les pays de l'Adour, les Frossard, Cadier, Bohin puis Forissier ont largement quadrillé le terrain. Depuis quinze années, le travail de collecte du C.E.P.B. a montré que les fonds familiaux ne recelaient que très rarement des documents antérieurs au XVIIIe siècle, et en tout état de cause aucun registre consistorial, mais l'œuvre n'est pas achevée...

De nouvelles investigations seraient à mener, en particulier du côté de familles passées définitivement au catholicisme (si elles ne se sont pas débarrassées de ces encombrantes reliques) mais aussi à l'étranger, si l'on estime que les pasteurs fuyant la Révocation ont eu la place d'emporter dans leurs malles ces symboles de la continuité des églises de France en attendant que le Roi-soleil ne revienne un jour sur sa décision. Restent les cachettes dont le souvenir a été perdu, hypothèse hasardeuse que l'on peut étendre également aux méreaux béarnais dont aucun exemplaire n'est connu à ce jour. Est-il permis encore d'espérer ou de rêver en souhaitant tout simplement que les anciennes églises aient elles-mêmes songé à conserver leurs archives ?

En attendant, nous nous proposons de publier dans les prochains numéros, les traces ou les extraits de ces anciens registres, en signalant leurs particularités, les volumes complets méritant eux, une publication particulière comme cela a déjà été réalisé pour Pau par Alfred Cadier, puis Suzanne Tucoo-Chala.

LISTE PROVISOIRE DES REGISTRES CONNUS OU CITES			
Lieu	date	nature	référence
Andrein	1569	Cité en 1685	BM Rouen, Ms 5721, p.
Audaux	1568	Cité en 1568	Syn. Béarn, Pau, 17/04/1568.
Araujuzon	1607	Pages de l'original ?	ADPA 3J 102.
Laruns	1568	Cité en 1568	Syn. Béarn, Pau, 17/04/1568.
Monein	1568	Cité en 1568	Syn. Béarn, Pau, 17/04/1568.
Montestrucq	1642-1663	Registre et comptes	ADPA 4E 402
Orthez	1616	Extrait	ADPA 3J 102
Osse-en-Aspe	1665-1684 1758-1766 1798-1833	Registre	Paroisse d'Osse et ADPA/CEPB, 1Mi 50.
Pardies	1666	Extrait	Publication dans <i>le Protestant Béarnais</i> 1896. Original perdu.
Pau	1586	Retranscription d'un extrait en 1685.	BM Rouen, Ms 5721, p. 101.
Pau	1668-1681	Copie XIXe s. du registre.	Copie ADPA, 60J56/1/19.
<i>Cet inventaire est provisoire, il pourra être complété par tout document qui pourra être retrouvé notamment dans les archives communales voire privées.</i>			